

Termes de Référence

Appel à consultation

2021-LRPS-9172329

Relance

Conseil juridique et renforcement de capacité auprès d'avocats et d'associations partenaires en matière de protection juridique des enfants en mouvement

Mission	Apporter un conseil juridique et renforcer les capacités d'avocats et d'associations partenaires en matière de protection juridique des enfants en mouvement ¹
Type de contrat	Contrat de consultant.e.s institutionnels nationaux
Durée	65 jours/hommes entre Janvier 2022 et Juin 2022
Date de début souhaitée	Janvier 2022
date limite pour les propositions	20 Janvier 2022 Avant midi (GMT+1)
Processus de sélection	Appel à consultation nationale

¹ Le termes « enfants en mouvement » concerne tous les garçons et toutes les filles âgées de moins de 18 ans touchés par la migration et le déplacement, à savoir : Les enfants qui migrent à travers les frontières ; Les enfants qui migrent seuls ou avec une personne qui les garde ; Les enfants déplacés de force au-delà des frontières ; Les enfants qui se déplacent avec ou sans un document de voyage ou de circulation ; et les enfants victimes ou impliqués dans des réseaux de traite ou de trafic des êtres humains.

Table of Contents

1	CONTEXTE DE LA CONSULTATION	3
2	CONTENU DE LA CONSULTATION	4
2.1	Objectifs de la consultation	4
2.2	Champ géographique et groupe ciblés par la consultation.....	5
2.3	Description des activités attendues	5
3	LIVRABLES ATTENDUS ET CALENDRIER PREVISIONNEL	7
4	PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES DE LA CONSULTATION	8
4.1	Parties prenantes à la consultation	8
4.2	Bénéficiaires de la consultation.....	8
5	PROFIL RECHERCHE DU CABINET DE CONSULTANT	8
6	DOSSIER DE SOUMISSION :.....	9
7	METHODOLOGIE D’EVALUATION DES OFFRES.....	10
	Evaluation de l’offre technique (pondération de 80% de la note globale).....	10
	Evaluation de l’offre financière (pondération de 20% de la note globale).....	10
	Evaluation Finale de l’offre globale.....	11
8	PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS	11

1 CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le Maroc est un pays de départ, de transit, de destination et d'accueil pour de nombreux enfants et jeunes provenant principalement d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. La plupart d'entre eux vivent dans des conditions précaires ne permettant pas le développement de solutions individualisées et durables. Leur vulnérabilité est accrue par le fait qu'ils n'ont pas atteint la majorité légale, souvent livrés à eux-mêmes (sans personne de référence pour les protéger et les orienter) et qu'ils sont en situation de mobilité dans un environnement dans lequel ils n'ont ni leurs repères ni leur réseau familial.

Selon l'analyse 2019 des tendances 2017-2018 du Mixed Migration Hub (MHUB), les données sur les arrivées de migrants en Europe à travers la Méditerranée montrent que la route de la Méditerranée occidentale (WMM - à travers l'Espagne) est devenue la principale voie d'arrivée. Certaines nationalités sont particulièrement représentées dans l'utilisation de la WMM depuis la mi-2017. Le Maroc est actuellement le principal point de départ des personnes en déplacement voyageant par cette route.

Si le Maroc a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de réformes en matière de migration et d'asile, la mise en œuvre nationale a besoin d'être renforcée en partie en raison de la faiblesse des systèmes de protection de l'enfance, ce qui entraîne un écart grandissant en termes de protection des migrants et en particulier des enfants.

En décembre 2014, Le Maroc s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) qui s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : i) gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme ; II) établir un cadre institutionnel approprié ; III) faciliter l'intégration des migrants réguliers et (IV) fournir un cadre réglementaire. La politique publique intégrée de protection de l'enfance au Maroc (PPIPEM) a été adoptée en 2015. La PPIPEM vise à instaurer un environnement de protection durable contre toutes les formes de négligence, d'abus, de violence et d'exploitation à l'égard des enfants grâce à un système fédérateur et intégré de protection de l'enfance qui se traduit au niveau territorial. La promotion et la protection des droits des enfants migrants doit être au centre de la stratégie nationale pour l'immigration et l'asile tout en s'alignant sur la politique publique intégrée pour la protection des enfants au Maroc et la mise en place du dispositif territorial de protection de l'enfance.

Dans ce contexte, l'UNICEF appuie le Royaume du Maroc et la société civile à travers le projet *Hijra wa Himaya+*, avec l'appui financier de l'Union européenne, qui contribue à renforcer et à étendre les résultats d'un programme mis en œuvre entre 2018 et 2021 (*Hijra wa Himaya/Migration and Protection*) et soutenu par l'Union européenne.

Le Projet *Hijra wa Himaya+* vise dans son ensemble à :

- Contribuer à l'intégration de la migration dans des systèmes efficaces de protection de l'enfance et d'éducation pour faire face aux vulnérabilités et aux risques spécifiques des enfants en mouvement²
- Contribuer à mettre en place un mécanisme opérationnel d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement
- Soutenir des centres pilotes de transition et d'assistance offrant des services de qualité, inclusifs et intégrés pour les enfants en mouvement
- Mettre en place et tester des services de protection, d'assistance et d'orientation pour les enfants à risque de traite des personnes ou victimes de la traite des personnes.

² Le terme « enfants en mouvement » concerne tous les garçons et toutes les filles âgées de moins de 18 ans touchés par la migration et le déplacement, à savoir : Les enfants qui migrent à travers les frontières ; Les enfants qui migrent seuls ou avec une personne qui les garde ; Les enfants déplacés de force au-delà des frontières ; Les enfants qui se déplacent avec ou sans un document de voyage ou de circulation ; et les enfants victimes ou impliqués dans des réseaux de traite ou de trafic des êtres humains.

Concernant le conseil juridique et le renforcement de capacité auprès d'associations partenaires en matière de protection juridique des enfants en mouvement, le projet Hijra wa Himaya+ vise améliorer l'accès et la qualité des services de conseil juridique aux enfants et d'assistance juridique pour les enfants en mouvement. Il s'agit concrètement de développer un partenariat avec des juristes pour assurer l'accès et la qualité des services de conseil et d'assistance juridique aux enfants en mouvement.

L'UNICEF appuie la société civile pour une prise en charge intégrée des enfants en mouvement afin de leur assurer une protection leur permettant l'accès à un hébergement, à la santé, à l'éducation et à la formation dans les régions de Tanger -Tétouan- El Hoceima et de l'Oriental.

Dans ce contexte, les besoins suivants ont été identifiés :

- Identifier et former un pool d'avocats au niveau national sur les droits des enfants en mouvement et promouvoir l'établissement d'un mécanisme de coordination régulière entre le pool d'avocats et les différentes associations partenaires impliqués
- Apporter des conseils juridiques aux 3 Associations partenaires (Association de protection de l'Enfance et de Sensibilisation de Famille à Tetouan, Association Chabiba à Oujda, et Fondation Orient Occident à Tanger) en matière de migration, de démarches administratives, d'état civil, de droit de la famille et de prise en charge des enfants.
- Renforcer les capacités des associations partenaires en matière d'assistance juridique aux enfants en mouvement.
- Développer une brochure d'information pratique pour les avocats et professionnels du droit sur les droits des enfants en mouvement.
- Développer une brochure d'information juridique pour les associations en matière de migration, de démarches administratives, d'état civil, de droit de la famille et de protection juridique des enfants en mouvement.

2 CONTENU DE LA CONSULTATION

2.1 Objectifs de la consultation

Objectif général :

*-Améliorer l'accès et la qualité des services de conseil juridique aux enfants et d'assistance juridique pour les enfants en mouvement.

Objectifs spécifiques :

- Identifier et former un pool d'avocats au niveau national sur les droits des enfants en mouvement
- Apporter un conseil juridique aux 3 Associations partenaires (Association de protection de l'Enfance et de Sensibilisation de Famille, Association Chabiba, et Fondation Orient Occident) en matière de migration, de démarches administratives, d'état civil, de droit de la famille et de prise en charge des enfants.
- Renforcer les capacités des associations partenaires dans le domaine de l'accompagnement et de l'assistance juridique aux enfants en mouvement
- Développer les brochures d'information pratique pour les professionnels du droit sur les droits des enfants en mouvement et pour les associations en matière de migration, de démarches administratives, d'état civil et de droit de la famille.

2.2 Champ géographique et groupe ciblés par la consultation

La consultation sera menée en étroite collaboration avec l'UNICEF à Rabat et les associations partenaires dans les régions de Tanger Tétouan El Hoceima (en particulier Tanger et Tétouan) et de l'Oriental (en particulier Oujda).

2.3 Description des activités attendues

- **Activité 1 : Identifier et former un pool d'avocats au niveau national sur les droits des enfants en mouvement**
 - 1) Identifier 20 avocats au niveau national engagés sur la thématique de l'enfance et/ou de la migration
 - 2) Développer un module de formation de portant sur les droits des enfants en mouvement, leur protection, ainsi que les procédures administratives et juridiques pertinentes, dont le traitement des dossiers transfrontières
 - 3) Former les avocats identifiés, en particulier à travers des cas pratiques et des échanges d'expérience
 - 4) Proposer une plateforme pour mettre en relation les avocats identifiés et formés avec les associations partenaires en vue d'un référencement de dossiers ou de partage d'information
- ❖ **Activité 2 : Accompagner les les 3 Associations partenaires du projet pour renforcer leur appui aux enfants en matière de migration, de démarches administratives, d'état civil, de droit de la famille et de prise en charge des enfants (Phase 1)**
 - 1) Procéder à une revue des guides et brochures existants au niveau national et international en matière de droit des enfants en situation de -mouvement.
 - 2) Apporter du conseil juridique aux 3 Associations partenaires (précitées) du projet en matière de migration, de démarches administratives, d'état civil, de droit de la famille et de prise en charge des enfants. Le conseil juridique apporté se fera auprès de l'institution, et non de son personnel, en tant que partenaire du projet concernant les modalités de prise en charge des enfants bénéficiaires du projet et les besoins des enfants et des familles bénéficiaires, soit environ 50 enfants et 50 familles, sur une période de 5 mois. Le conseil se fera sans représentation légale pendant la durée de la consultation et ne comprendra que les déplacements des consultant.e.s dans les locaux de l'association. Le groupe de consultants sera responsable du strict respect de la confidentialité dans le cadre de la loi et de la déontologie concernant les dossiers dont il ou elle sera saisi/e.
 - 3) Identifier les besoins des associations partenaires en vue de la préparation de l'activité 2.
- ❖ **Activité 3 : Renforcer les capacités des 3 Associations partenaires du projet en matière de migration, de démarches administratives, d'état civil, de droit de la famille et de prise en charge des enfants (Phase 2)**
 - 1) Sur la base de l'identification des besoins, assurer une formation juridique auprès des 3 associations partenaires (15 personnes) en matière de migration, des droits des enfants en mouvement, de démarches administratives, d'état civil, de droit de la famille et de prise en charge des enfants.
 - 2) La formation se tiendra en présentiel et de manière interactive. Elle devra être adaptée à un public de non-juristes. Le matériel de support sera adapté et disséminé en vue d'organiser d'ultérieures séances de formation
 - 3) La formation couvrira spécifiquement et au minimum les thèmes suivants :

- Renforcement des connaissances (de manière synthétique et vulgarisée, en particulier à travers des schémas) :
 - L'organisation de l'Etat et des collectivités territoriales ;
 - Les compétences des autorités judiciaires et des autorités administratives, en particulier en matière de migration ;
 - Les notions de base du droit international privé de la famille et du statut personnel (compétence juridictionnelle et loi applicable) ;
 - Les règles applicables aux associations prenant en charge des enfants non-accompagnés ou séparés ;
 - L'enregistrement des naissance, l'état civil, la filiation, la tutelle et la kafala ;
 - Les règles applicables à la prise en charge d'urgence des enfants (code de procédure pénale) ;
 - Les règles applicables à la migration et aux réfugiés, en particulier applicables aux enfants ;
 - L'aide juridictionnelle, notamment dans les cas impliquants des enfants
 - Le droit relatif à la lutte contre la traite des êtres humains
 - Les règles nationales applicables à l'accès aux services de santé, à l'éducation et à la protection des enfants.
- Renforcement du savoir-faire et du savoir-être :
 - Savoir identifier les limites de ses connaissances et de ses compétences en matière juridique ;
 - Analyser les situations sous un angle juridique : examen de cas hypothétiques réalistes au plus près de la pratique ;
 - Savoir constituer et rédiger un dossier administratif ;
 - Savoir interagir avec les administrations de manière efficace notamment pour diriger le référencement des enfants .

4) La formation devra être organisée en au moins 2 sessions.

5) La formation comprendra une évaluation des connaissances participants avant et après la formation, ainsi qu'une évaluation de la formation par les participants.

❖ **Activité 4 : Promouvoir les bonnes pratiques et développer 2 brochures d'information pratique pour les professionnels du droit et pour les associations (3^e phase)**

- 1) Organiser :
 - 2 workshops au niveau local pour le partage d'expériences entre les acteurs de la protection des enfants en situation de mouvement ;
 - Organiser un workshop national visant à l'échange de bonnes pratiques en matière d'assistance juridique des enfants en situation de mouvement
- 2) Développer le contenu technique d'une brochure destinée aux professionnels du droit, en particulier les avocats, sur les droits des enfants en mouvement : elle vise à offrir de manière synthétique et pratique une connaissance des textes et des articles clefs applicables en

présence d'un dossier impliquant un enfant en mouvement, dont les procédures applicables et les voies de recours existantes.

- 3) Développer le contenu technique d'une brochure pour les associations en matière de migration, de démarches administratives et contentieuses, d'état civil et de droit de la famille : elle vise à offrir aux associations prenant en charge les enfants des informations juridiques clés sur la prise en charge des enfants non-accompagnés ou en mouvement, l'enregistrement des naissances et leurs droits au niveau national d'accéder à la santé, l'éducation et la protection ainsi que des conseils sur la rédaction de dossiers administratifs notamment.
 - Ces brochures devront prendre en considération les constats et besoins en information juridique révélés lors des formations précitées et des dossiers traités.
 - Le groupe de consultant ne sera pas responsable du design et de l'impression de la brochure.

3 LIVRABLES ATTENDUS ET CALENDRIER PREVISIONNEL

La période de mise en œuvre de la mission est de 65 jours ouvrés répartis **entre Décembre 2021 et Mai 2022**.

Le paiement de la consultation sera fait par facturation partielle après la réception et la validation finale des livrables par l'UNICEF selon le calendrier suivant :

Activités et livrables	Délais prévisionnels	% de paiement
Date de démarrage souhaitée	A partir de Jan 2021	
Livrable 1 : Note de cadrage et outils de formation des avocats disponibles Sur la base des outils de formation existants communiqués par le groupe de consultant.e.s	15 jours	20%
Livrable 2 : Formation des avocats réalisée + Outils de formation des associations disponibles + liste des guides et brochures existants au niveau national en matière de droit des enfants en mouvement Sur la base du programme et des outils de formation et de la liste des guides et brochures existants communiqués par le groupe de consultant.e.s	20 jours	20%
Livrable 3 : Formation des associations réalisée et contenu technique des 2 brochures finalisées Sur la base des modules de formation réalisées du contenu technique des brochures finalisé	10 jours	20%
Livrable 4 (fin Mai 2022) : Rapport de fin de mission sur les principaux défis juridiques rencontrés par les partenaires et le nombre de réunion/workshops tenus (présentielles ou à distance) Sur la base du rapport et des informations reçues des associations partenaires	20 jours	40%
TOTAL	65 jours d'expertise	100%

4 PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES DE LA CONSULTATION

4.1 Parties prenantes à la consultation

Rôle et responsabilité du groupe de consultant.s : Le groupe de consultante.e.s assumera la responsabilité globale de la fourniture de conseils juridiques, de la formation et du contenu technique des brochures en coordination avec l'UNICEF. Le groupe de consultante.e.s sera responsable du strict respect de la confidentialité dans le cadre de la loi et de la déontologie concernant les dossiers dont il ou sera saisi/e.

Rôle et responsabilités de l'UNICEF : L'UNICEF vérifiera la qualité des livrables et les validera pour procéder au paiement. Dans le cadre de l'activité 1, l'UNICEF facilitera le lien entre les associations partenaires et le/la consultant.e. L'UNICEF sera responsable du design et de l'impression de la brochure.

Rôle et responsabilités des associations partenaires (Association de protection de l'Enfance et de Sensibilisation de Famille, Association Chabiba, et Fondation Orient Occident) : Les associations partenaires seront responsables de faire part de leurs besoins au consultant pour des conseils juridiques en matière de migration, de démarches administratives, d'état civil, de droit de la famille et de prise en charge des enfants ; d'indiquer à l'UNICEF le nombre de réunions tenues avec le consultant ; et de partager leur avis concernant le contenu technique des brochures.

4.2 Bénéficiaires de la consultation

Les bénéficiaires directs seront les associations partenaires (activités 2 et 3), les professionnels du droit les autres associations (activité 1 et 4). Les bénéficiaires indirects seront les enfants et les familles dans le besoin de conseils juridiques en contact avec les associations et les professionnels du droit bénéficiaires directs.

5 PROFIL RECHERCHE DU CABINET DE CONSULTANT

L'équipe d'expert-es qui sera chargée de l'exécution de la présente consultation, devra comprendre des membres avec des profils de formation adéquate et une expérience reconnue dans le domaine, permettant de réaliser le travail demandé dans de bonnes conditions.

Les membres de cette équipe doivent être diplômés en droit d'une Université marocaine de l'enseignement supérieur.

Au minimum le profil de l'expert-e chef-fe d'équipe et responsable doit répondre aux critères suivants :

- **Expert-e chef-fe d'équipe senior national** en droit marocain (code de la famille, code du travail, code pénal et de procédures pénales notamment) et en droit de l'enfant qualifié en tant qu'avocat inscrit dans un barreau du Maroc.

Qualifications et compétences

- Exigence minimale : Être avocat inscrit dans un barreau du Maroc avec une expérience dans le domaine de la migration et des droits de l'enfant

- Exigence minimale : Travailler en langue arabe avec une bonne connaissance de la langue française.
- Atout : un diplôme et/ou une formation qualifiante en matière de protection des droits des enfants ou expérience équivalente.

Expérience professionnelle générale

- Exigence minimale : Expérience de plus de 10 ans en matière de migration ou de protection de l'enfance en tant que consultant ou professionnel du droit.
- Exigence minimale : Expérience en tant que formateur/formatrice dans le domaine juridique à destination de non-juristes.

- **Expert-e en droit de l'homme et protection des personnes :**

Qualifications et compétences

- Exigence minimale : Être diplômé en droit d'une Université marocaine de l'enseignement supérieur.
- Exigence minimale : Travailler en langue arabe avec une bonne connaissance de la langue française.
- Atout : un diplôme et/ou une formation qualifiante en matière de protection des droits des enfants ou expérience équivalente.

Expérience professionnelle générale

- Exigence minimale : expérience d'au moins 3 ans dans la protection des personnes ou des enfants,
- Atout :
 - une expérience dans le milieu associatif, en matière d'accès au droit pour les personnes vulnérables
 - Expérience en tant que formateur/formatrice dans le domaine juridique à destination de non-juristes.

6 DOSSIER DE SOUMISSION :

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Lettre d'application.
2. Profil de l'institution de formation/Consultant.e.s appliquant (ampleur des travaux, expérience au Maroc ou dans la région MENA, etc.), si applicable.
3. CV du ou de la consultant.e principal.e
4. CV des autres expert.e.s ;
5. Preuve d'expérience dans la conduite de conseil juridique aux personnes vulnérables et en renforcement des capacités en matière juridique (ou expériences dans un domaine similaire)
6. Proposition technique (max. 5 pages) prenant en considération les orientations fournies dans les termes de référence TdRs. Des variations peuvent être proposées sur la base des raisons techniques.

7. Plan de travail et calendrier pour l'achèvement de tous les travaux.
8. Proposition financière distincte (un budget détaillé), comprenant les honoraires et les frais de voyage et de séjour dans les villes cibles.

7 METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

Evaluation de l'offre technique (pondération de 80% de la note globale)

Un **score technique (St)** avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique. Le **score technique (St)** sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (20 points)	
Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse	10
Correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition	10
Méthodologie et approche proposée (40 points)	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie / Ethique	30
Qualité du plan de travail proposé	10
Profil du candidat.e / Capacité technique (40 points)	
Pertinence du profil et de l'expérience du ou des consultant.e chargé.e de conduire la formation avec des projets similaires et selon les qualifications requises ainsi que les CV de l'équipe de formateurs proposé	20
La qualité du travail précédent	20
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR (sections 5 et 6) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 80 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Evaluation de l'offre financière (pondération de 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (**Om**) sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition dudit prix global et recevra un **score financier (Sf)** de 100 points.

EVALUATION FINANCIERE (max. 100 points)	
Coût total estimé du contrat (incluant les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations)	100
EVALUATION FINANCIERE - Total des Points	100

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en un **score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$St = 80\% \text{ de la note globale}$$

$$Sf = 20\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 80\%) + (Sf \times 20\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

8 PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les soumissions doivent être envoyés exclusivement par courrier électronique (e-mail) l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org, qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions doivent être envoyées **au plus tard le 20 Janvier 2022 à 12h00 (GMT+1), dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « 2021-LRPS-9172329 : Conseil juridique et renforcement de capacité auprès d'avocats et d'associations partenaires en matière de protection juridique des enfants en mouvement ».**

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique doivent être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format).

La **proposition technique** et la **proposition financière** doivent être **envoyées sous forme de fichiers séparés** et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple. « **2021-LRPS-9172329** : Proposition technique

de la société ABC.pdf » ; « **2021-LRPS-9172329** Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée doit être adressée à M. Jaouad El Madi et en copie M. Benyounes Moh à l'adresse via email : Jelmadi@unicef.org et en copie bmoh@unicef.org:

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc

13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc

Téléphone 212 537 67 56 96

Télécopie 212 537 67 56 97

bmoh@unicef.org

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc

13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc

Téléphone 212 537 67 56 96

Télécopie 212 537 67 56 97